



# MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 21 MAI 2026

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ETUDES ET LE DEMARRAGE DE LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE SERVEUR DU FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE**

**Référence de l'avis à manifestation d'intérêt :** PI\_DSI\_121262

**Autorité contractante :** Fonds National de la Microfinance (FNM).

**Source de financement :** Budget Autonome (BA).

**Gestion :** 2026.

**Imputation Budgétaire :** 26.01.01.23

MAI 2026



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

### **FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE**

#### **(F.N.M)**

**Objet :** Avis d'appel à candidature de marché public relatif à la présélection de cabinets pour le recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation des études et le démarrage de la mise aux normes de la salle serveur du Fonds National de la Microfinance.

**Référence du marché :** PI\_DSI\_121262

**BON A LANCER**

**Avis n° *04*...../FNM-DG/PRMP/DECFE/S-PRMP du *21* Mai 2026.**

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Fonds National de la Microfinance (FNM), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 16 mars 2026.
2. Le Fonds National de la Microfinance (FNM) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome, des fonds prévus dans le Programme de travail Annuel budgétisé (PTAB), afin de financer, la réalisation d'une étude technique et le démarrage de la mise aux normes de la salle serveur s'inscrivent ainsi comme une action stratégique visant à renforcer la résilience du système d'information, sécuriser les actifs numériques du FNM et soutenir durablement la modernisation de ses services. Cette démarche répond à l'axe stratégique n°1 du budget 2026 « Digitaliser les microcrédits ».
3. Les prestations sont relatives au « recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation des études et le démarrage de la mise aux normes de la salle

serveur du Fonds National de la Microfinance ». L'objectif général de la présente mission est de réaliser une étude technique complète et initier le démarrage des actions de mise aux normes de la salle serveur du Fonds National de la Microfinance, afin d'assurer un environnement sécurisé, fiable et conforme aux standards requis pour l'hébergement des infrastructures informatiques critiques.

Les objectifs spécifiques du travail à opérer sont les suivants :

- Évaluer l'état actuel des infrastructures de la salle serveur
- Identifier les insuffisances et les écarts par rapport aux normes et bonnes pratiques
- Définir les besoins techniques et fonctionnels de la salle serveur
- Proposer une architecture cible conforme aux standards de sécurité et de disponibilité
- Élaborer un plan de mise aux normes priorisé et chiffré
- Démarrer les actions urgentes ou prioritaires de mise aux normes.
- Les objectifs spécifiques du travail à opérer sont les suivants :
- Évaluer l'état actuel des infrastructures de la salle serveur
- Identifier les insuffisances et les écarts par rapport aux normes et bonnes pratiques
- Définir les besoins techniques et fonctionnels de la salle serveur
- Proposer une architecture cible conforme aux standards de sécurité et de disponibilité
- Élaborer un plan de mise aux normes priorisé et chiffré
- Démarrer les actions urgentes ou prioritaires de mise aux normes.

4. Le délai de réalisation de la mission est estimé de six (06) à huit (08) semaines, réparties comme suit:

- . Diagnostic et analyse : 3 semaines
- Conception et planification : 2 semaines

**BON A LANCER**

- Démarrage de la mise aux normes : 1 à 3 semaines

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 5 à 15 lignes environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise, dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (02) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité (SFQ).
9. Aux date et heure limite de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs

aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours ouvrables, la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

**Le présent marché est à lot unique.**

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critère d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	<b>[10]</b>	Entreprise spécialisée en infrastructures IT critiques / ingénierie informatique / sécurité physique et incendie : <b>(10 points)</b> . Entreprise non spécialisée : 0 point.	Inscription au registre de commerce, statuts , agrément ou certificat de qualification (10 points)  Non inscription de la spécialisation au registre de commerce (0 point)
2. <b>Nombre d'expériences générales</b> du cabinet/firme au cours des dix (10) dernières années	<b>[25]</b>	Justifier d'au moins 3 années d'activité en infrastructures IT critiques, sécurité physique ou génie électrique : 8,33 points par année x 3 <b>(25 points)</b> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• Pour les cabinets/firmes</li> </ul>

Avis d'appel public à candidature pour le recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation des études et le démarrage de la mise aux normes de la salle serveur du Fonds National de la Microfinance.

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critère d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
	<b>BON A LANCER</b>		<p>naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p>
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans la mission de réalisation</p>	<b>[50]</b>	<p>Avoir exécuté en tant que prestataire principal au moins deux (02) marchés similaires (mise aux normes de salle serveur ou datacenter) au cours des 4 dernières années (2021-2024) pour un montant minimum de 42 000 000 FCFA HT chacun :</p> <p>2 marchés similaires ou plus :</p> <p>1 marché similaire : 25 points <b>x 2 = (50 points)</b>.</p> <p>Aucun marché similaire : 0 point.</p> <p>NB : Les marchés exécutés dont les pièces justificatives sont incomplètes ne seront pas pris en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les anciens cabinets/firmes</li> <li>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</li> <li>• Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</li> <li>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</li> </ul>
<p>4. Organisation technique et managériale</p>	<b>[05]</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note de présentation du cabinet : 03 points</li> <li>• Organigramme : 02 points</li> </ul>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critère d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<b>BON A LANCER</b>	Liste du personnel et copie simple des diplômes
5.1 Chef de Projet / Coordinateur de mise aux normes	[5]	<p>Ingénieur ou Master en Gestion de Projet, Informatique ou équivalent                      6 ans minimum dont une partie en pilotage de projets techniques  <b>(2,5 points)</b></p> <p>Coordination d'équipes pluridisciplinaires ;                      gestion des risques  <b>(2,5 points)</b></p>	Liste du personnel et copie simple des diplômes
5.2 Directeur Technique / Responsable d'exploitation IT	[2]	<p>Diplôme d'ingénieur en informatique, réseaux ou équivalent- 08 ans minimum en conception et gestion d'infrastructures IT ou datacenters (<b>1point</b>)</p> <p>08 ans minimum en conception et gestion d'infrastructures IT ou datacenters (<b>1point</b>)</p>	Liste du personnel et copie simple des diplômes
5.3 Ingénieur Électricité & Énergie	[1,5]	Ingénieur en électrotechnique / électricité industrielle ou	

Avis d'appel public à candidature pour le recrutement d'un cabinet en vue de la réalisation des études et le démarrage de la mise aux normes de la salle serveur du Fonds National de la Microfinance.

Critère d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critère d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
5.4 Ingénieur Sécurité & Sûreté (Incendie / Contrôle d'accès)	[1,5]	<p>équivalent 05 ans minimum dans la conception et le suivi de chantiers électriques critique</p> <p>Diplôme d'ingénieur HSE, sécurité des systèmes ou équivalent - 04 ans minimum dans la mise en place de systèmes de détection/extinction automatique (<b>15 points</b>)</p>	<div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; display: inline-block; font-weight: bold; color: blue;">BON A LANCER</div>
<b>TOTAL</b>	<b>[100]</b>		

La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70 points sur 100 points).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

**11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne responsable des marchés publics du Fonds National de la Microfinance (FNM), e-mail : [zasgounou@fnm.bj](mailto:zasgounou@fnm.bj)** et prendre connaissance des documents de présélection à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (Bureau 208) sis à la Direction Générale du FNM, situé au lot 1409 Parcelle T Quartier Houéyiho -**

**Tél : 01 21 30 05 18 non-loin du carrefour TOYOTA de 08h à 12h30mn et de 14h à 17h30mn** (Heure locale GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du *21 Mai 2026* Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (Bureau 208) sis à la Direction Générale du FNM, situé au lot 1409 Parcelle T Quartier Houéyiho - Tél : 01 21 30 05 18 non-loin du carrefour TOYOTA aux heures ouvrables de 08h à 12h30mn et de 14h à 17h30mn** (Heure locale GMT+1). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Ce retrait est matérialisé par une fiche<sup>1</sup> de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**12.** Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du [*21 Mai 2026*.....]. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics **Bureau 208) sis à la Direction Générale du FNM, situé au lot 1409 Parcelle T Quartier Houéyiho - Tél : 01 21 30 05 18 non-loin du carrefour TOYOTA.**

**BON A LANCER**

<sup>1</sup> Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : [www.armp.bj](http://www.armp.bj)

Ce dossier peut être téléchargé sur le site web du FNM : .....  
ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

**13.** Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (Bureau 208) sis à la Direction Générale du FNM, situé au lot 1409 Parcelle T Quartier Houéyiho - Tél : 01 21 30 05 18 non-loin du carrefour TOYOTA** au plus tard le *05/06* / 2026 à **10 heures 00 minute** (Heure locale GMT+1).

**Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle CODIR (Bureau 205) sis à la Direction Générale du FNM, situé au lot 1409 Parcelle T Quartier Houéyiho - Tél : 01 21 30 05 18 non-loin du carrefour TOYOTA**, le *05/06* / 2026 à **10 heures 30 minutes** (Heure locale GMT+1).

**14.** Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet. **(Non applicable)**

**15.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé. Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **trois (03)** jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 21/05/2026.

**BON A LANCER**

**La Personne Responsable des Marchés Publics**



**Zakiyath ASSOUMA KARIM**

**ANNEXE : MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET**

*[insérer Nom du Candidat]*

*[insérer Lieu et date]*

**Objet :** Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

**BON A LANCER**

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*<sup>1</sup> ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.<sup>2</sup> ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*

---

<sup>1</sup> Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

<sup>2</sup> Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation